



APPEL À CANDIDATURES

Poste à pourvoir par mobilité interne et externe

Agent de Surveillance de la Voie Publique (H/F)

Le Maire de la Commune de Rémire-Montjoly recrute par voie contractuelle des agents en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences), afin d'exercer les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), selon le descriptif de poste joint.

Les lettres de motivation accompagnées d'un curriculum vitae, sont adressées à Monsieur le Maire de la ville de Rémire-Montjoly au plus tard le **11 février 2022**, à :

Mairie de Rémire-Montjoly

Service des Ressources Humaines - Hôtel de Ville

BP 6025 – Avenue Jean Michotte – 97354 REMIRE-MONTJOLY

ou peuvent être envoyées par mail à : service.rh@remiremontjoly.fr

<p>COMMUNE DE REMIRE-MONTJOLY</p> 	<h1>FICHE DE POSTE</h1>	<p><u>Rattachement hiérarchique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsable du service de Police Municipale ;
	<p><u>Intitulé du poste :</u></p> <p style="text-align: center;">AGENT DE SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES (ASVP)</p>	
<p><u>Affectation à l'emploi :</u></p>	<p><u>Cadre statutaire :</u> Contrat PEC</p> <p><u>Catégorie :</u> C</p>	<p><u>Relations fonctionnelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Contacts permanents avec la population ;</i> - <i>Coordination avec le service de police municipale ;</i> - <i>Relations régulières avec les services de la collectivité : urbanisme, prévention, animation, services techniques, sociaux, scolaires ;</i> - <i>Relations avec les services de la police nationale, de la gendarmerie, des pompiers, d'urgence et de secours.</i>
<p><u>Mise à jour :</u></p>		

DEFINITION DE L'EMPLOI

L'agent de surveillance des voies publiques (H/F) fait respecter la réglementation relative à l'arrêt et au stationnement ainsi qu'à l'affichage du certificat d'assurance. Il constate les infractions au code de la santé publique (propreté des voies publiques). Il participe à des missions de prévention et de protection sur la voie publique et aux abords des établissements scolaires, des autres bâtiments et lieux publics.

MISSIONS

1. Surveillance des voies publiques

- Constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnement interdits des véhicules ;
- Constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnement interdits des véhicules ;
- Constater les contraventions relatives au défaut d'apposition du certificat d'assurance sur le véhicule ;
- Surveiller la propreté des lieux et les dépôts sauvages ;
- Contrôler l'application de la réglementation du code de l'environnement et du règlement sanitaire départemental ;
- Prévenir, conseiller et dissuader les usagers relativement à la propreté des voies et des espaces publics ;
- Surveiller la propreté des lieux et les dépôts sauvages ;
- Contrôler l'application de la réglementation du code de l'environnement et du règlement sanitaire départemental ;
- Constater des infractions et verbaliser ;
- Prévenir, conseiller et dissuader les usagers relativement à la propreté des voies et des espaces publics.

2. Prévention sur la voie publique

- Participe à des missions de prévention aux abords des bâtiments scolaires ;

- Sécurise le passage piéton sur la voie publique ;
- Renseigne les usagers de la voie publique.

CONDITIONS D'EXERCICE

Affectation	Police municipale
Temps de travail	35 heures hebdomadaires

CONDITIONS GENERALES

- Avoir 18 ans au minimum ;
- Être de nationalité française ;
- Bonne condition physique ;
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire ;
- Niveau d'études CAP/BEP.

COMPETENCES GENERALES

- ✚ Maitrise de l'outil informatique ;
- ✚ Bon niveau rédactionnel ;
- ✚ Respect de la hiérarchie ;
- ✚ Aisance relationnelle ;
- ✚ Esprit d'initiative ;
- ✚ Mobilité.

L'agent peut être amené, de manière ponctuelle à effectuer d'autres missions relevant de son cadre d'emplois, selon les nécessités de service.

Rémire-Montjoly, le

L'agent	Le responsable hiérarchique	Le Maire
---------	-----------------------------	----------